



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2043-0089/22/2019-226PU (corr. DPC : E. de Sart)

Réf. NOVA : // (corr. DU : )

Réf. CRMS : AA/AH/BXL21729\_644\_MRAH

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Objet : BRUXELLES. Parc du Cinquantenaire. Musées royaux d'Art et d'Histoire. Rénovation des salles Elisabeth et Delf. Avis rendu par la CRMS préalablement à l'introduction de la demande de permis.

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 24/09/2019, nous vous communiquons **les remarques et les observations suivantes** formulées par notre Assemblée en sa séance du 1/10/2019.

*L'arrêté du 29/06/1984 classe comme monument la totalité de l'arcade et des deux colonnades latérales du Parc du Cinquantenaire à Bruxelles. L'arrêté du 22/04/2004 classe par extension comme ensemble les bâtiments formant le Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire, Autoworld ainsi que les Musées Royaux d'Art et d'Histoire compris dans le Parc du Cinquantenaire.*

#### **HISTORIQUE ET DESCRIPTION DU BIEN**

A partir de 1880, l'architecte Gédéon Bordiau (1832-1904) développe un concept de musée intégré dans le cadre prestigieux du futur Parc du Cinquantenaire. A la suite de plusieurs projets et après la réalisation des grandes halles et de l'arcade centrale, les plans d'un musée se concrétisent au début du XXe siècle. L'architecte Léopold Piron réalise alors des plans définitifs, dont ceux de l'aile de l'avenue des Nerviens construite en 1910. Ce bâtiment, qui intègre les deux salles concernées par la demande, marque la transition d'une halle d'expositions temporaires au musée permanent, appelé MRAH à partir de 1926. En 1946, l'aile nord est détruite par un incendie. Elle sera reconstruite suivant des plans dessinés en 1956 par les architectes Robert Puttemans et Charles Malcause, et inaugurée en 1966, donnant à l'ensemble sa configuration actuelle. Celle-ci est restée inchangée depuis, malgré plusieurs réaménagements muséaux.

#### **LA DEMANDE**

La présente demande est liée à la réalisation d'un « parcours XIXe - XXe siècle » qui a débuté en 2017 par l'ouverture de la salle Wolfers et que l'on souhaite étendre dans deux des salles du second étage de la zone du « narthex ». Fermées au public depuis plusieurs années, elles se trouvent dans un état assez délabré et seront entièrement rénovées. Outre la restitution des décors et le renouvellement de l'éclairage et des techniques, on y adapterait les installations HVAC, objet de la présente demande.

1/3



## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

### KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Les salles sont actuellement équipées de radiateurs traditionnels et d'un système de ventilation qui, dans la salle Elisabeth, est intégré au lanterneau et relié aux gainages en sous-toiture. Cette installation s'avère obsolète et serait remplacée par des ventilo-convecteurs posés, dans la salle Elisabeth, en plinthe contre le mur côté cour et, dans la salle Delf, en allèges. Ils seraient intégrés dans des caissons d'environ 30 cm de profondeur sur 80 cm de haut, conçus « *en relation avec la scénographie de la salle* ». Les systèmes de ventilation seraient rénovés. La proposition est documentée par des photos des espaces visés ainsi que par une coupe annotée d'une des salles (dispositif positionné sur une coupe de la salle Elisabeth, issue des plans d'archives). Elle n'est toutefois pas précisée sur le plan technique.



Salle Delf © Urban.brussels



Salle Elisabeth © Urban.brussels

#### **AVIS CRMS**

Etant donné que l'installation existante ne permet pas le contrôle de la T° et du taux d'humidité des salles, nécessaire à la bonne conservation des œuvres à exposer, la CRMS estime pertinent et indispensable d'améliorer les conditions muséographiques du futur parcours et d'équiper les salles d'un système de climatisation adapté.

La Commission estime cependant qu'elle ne pas être en mesure d'évaluer la présente demande sur base du dossier succinct et peu documenté qui lui est présenté. Sur le plan technique, l'on devra renseigner :

- . les objectifs requis par le musée en termes de climatisation,
- . le type de gestion du degré relatif d'humidité,
- . le type de ventilo-convecteur : est-il destiné ou non à refroidir les espaces ou uniquement à les chauffer ?
- . l'état et l'encombrement exacts des gaines intégrées au sol de la salle Elisabeth et la faisabilité de les exploiter (partiellement),
- . l'aspect et l'encombrement précis des caches.

En outre, la problématique des ventilo-convecteurs ne peut être abordée, de cette manière - isolément et ponctuellement - sans être examinée à l'échelle plus globale du musée ou, du moins, de l'aile concernée et des projets scénographiques à venir pour les expositions. Outre la nécessité de pouvoir ainsi organiser l'ensemble des interventions de manière cohérente, ceci permettra de les associer à la requalification



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN  
patrimoniale des lieux classés, notamment pour ce qui concerne certaines verrières aujourd'hui obturées  
pour des raisons techniques.

Si elle n'écarte pas - a priori et sur le principe - l'installation de ventilo-convecteurs dans les salles concernées, la CRMS demande donc d'intégrer les réflexions techniques aux projets de requalification muséographique tout en garantissant le respect du patrimoine classé. Sans cette nécessaire vue d'ensemble, il lui est difficile de se prononcer.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. à BUP-DPC : E. de Sart